

V.

*Documents concernant le prieuré de Saint-Séverin-  
en-Condroz, de l'ordre de Cluny.*

(PAR JOSEPH HALKIN.)

Saint-Séverin-en-Condroz, commune de la province de Liège, à 5 kilomètres au nord de Nandrin, et à 20 kilomètres au sud-ouest de Liège possède une charmante église qui, au dire d'un archéologue liégeois (1), est un bel échantillon du style roman primitif. Cette église faisait autrefois partie d'un prieuré de l'ordre de Cluny, dont nous essayerons de retracer l'histoire.

Cluny, au témoignage de Gilles d'Orval, possédait dans l'ancien diocèse de Liège cinq prieurés : « Predictus abbas Cluniacensis (Odilon, 994-1049), tam ipse quam ejus successor, plures ecclesias in parochia Leodiensi acquisivit, in quibus religiosi monachi ab ipsis sub nomine prioratus sunt statuti, qui nocte et die pro statu ecclesie aures divine misericordie non cessant perpulsare. Prima est

---

(1) ED. LAYALLEY : *Une perle archéologique* (Extrait de la *Gazette de Liège*, 1857), donne une description complète de cette ancienne église; H. ROUSSEAU en donne deux croquis (*Bull. des Comm. royales d'art et d'archéologie*, XXXI, pp. 522-525) et a publié une notice sur les fonts baptismaux (*Ibid.*, pp. 27 et 455). — Cette église est bâtie dans le style et d'après les plans admis dans l'ordre de Cluny.

prioratus Sancti Simphoriani in Busco, secunda prioratus Sancte Marie de Vertroia, tertia Sancti Stephani in Nameka, in qua pridem fuerunt canonici, quarta prioratus Sanctimonialium in Hoïo qui dicitur Sancti Victoris, quinta Sancti Petri in Aqualia (1). » Dans ce passage il est question du prieuré de Saint-Symphorien; c'est celui qui s'est appelé plus tard Saint-Séverin-en-Condroz.

Au milieu du plateau entouré par les vallées de l'Ourthe et de la Meuse, s'étendait une forêt, et l'endroit où se trouvait l'église de Saint-Symphorien était appelé « Buscum », bosquet, bois. Saint-Symphorien était le nom primitif du prieuré; nous le trouvons ainsi dénommé dans une charte de 1091 : « Sanctus Simphorianus »; dans les « Gesta abbatum Trudonensium », aux années 1107 et 1114 : « Sanctus Simphorianus in silva (2) »; en 1141, dans une charte d'Albéron : « Sanctus Simphorianus in nemore ». En 1219, il s'appelle : « Sanctus Severinus », mais il n'a pas perdu la dénomination « au bois » car, en 1255 et 1249, nous trouvons : « Sanctus Severinus in Silva », et en 1271, Gérard s'intitule : « prior Sancti Severini in Busco »; en 1564, il apparaît de nouveau sous le nom de : « Sanctus Simphorianus (3) »; dans la

(1) AEGIDIJ AURAEVALLENSIS, *Gesta episcoporum Leodiensium*, lib. II, c. 55, dans PERTZ, *M. G. H.*, t. XXV, p. 60. Ce sont là, dit DOM URSMER BERLIÈRE (*Bull. de la Comm. royale d'histoire*, 4<sup>e</sup> sér., t. XVII, p. 154), les seuls prieurés clunisiens de l'ancienne Belgique; il ajoute Saint-Sauve de Valenciennes, mais omet Saint-Pierre d'Aywaille.

(2) PERTZ : *M. G. H.*, t. X, pp. 267, 271 et 295.

(3) *Chartes du Val-Saint-Lambert*, n° 564 aux archives de l'État, à Liège.

suite et jusqu'à nos jours, on ne l'appelle plus que Saint-Séverin (1). Jean d'Outremeuse (IV, p. 175) n'a déjà plus conscience de l'identité de Saint-Symphorien avec Saint-Séverin; il croit à deux prieurés différents, et il appelle l'un : *Saint-Symphorien en le vilhe de Boxo*; l'autre, *Saint-Séverin en Hoiois*. Au témoignage de M. l'abbé Pirotte, curé actuel de cette paroisse, il se trouve, près le presbytère, un endroit qui s'appelle encore « le Bosquet ». Ce changement de vocable est certainement digne de remarque et est un exemple frappant d'étymologie populaire; Fisen (2), Stéphany, Bouille et d'autres historiens liégeois s'en étaient déjà aperçus. Pour terminer cette petite digression sur le nom donné au prieuré, je citerai deux textes qui prouvent à l'évidence que Saint-Symphorien est bien Saint-Séverin : d'abord celui des « *Gesta abbatum Trudoniensium* » : « *Habent Cluniacenses cellulam in silva inter Hoium et Leodium, ubi dicitur ad Sanctum Symphorianum* », et plus loin : « *Ad sanctum Simphorianum in silva supra Leodium juxta Clarum Montem (Clermont)* »; ensuite une note mise au dos d'une copie de charte : « *Église de Saint-Symphorian, dite communément de Saint-Séverin-en-Condroz (3)* ».

En quelle année fut fondé ce prieuré? Gilles d'Orval ne donne pas la date exacte; il intercale sa note sur les

(1) Actuellement l'église est placée sous le patronage de Saint-Pierre et Saint-Paul; ce changement remonte probablement à l'époque où les moines reçurent l'église.

(2) FISEN : *Historia Leodiensis*, pp. 206 et 227, édition de 1696 : « *Sancti Simphoriani tunc appellabatur, quod Sancti Severini nuncupatum est, vulgi fortassis errore notius nomen substituentis.* »

(3) *Val Saint-Lambert*, reg. n° 5, fol. 5, v°.



prieurés clunisiens dans le règne de Notger, évêque de Liège, ce qui ferait croire que la fondation de cette colonie religieuse remonterait à l'époque de ce prince, surtout qu'elle est la première dans la liste donnée par cet auteur. Quoi qu'en dise Jean d'Outremeuse (1), qui donne comme date l'an 1000, ce prieuré ne fut établi qu'en 1091, car ce n'est qu'à partir d'alors que l'église de Saint-Séverin appartint aux moines de Cluny. En effet, c'est en cette année 1091 que Gislebert, comte de Clermont-sous-Huy, son frère et sa femme, donnèrent à Cluny la moitié de l'église Saint-Symphorien (2). Par un acte de la même époque, donné à la suite de la charte précédente, la comtesse Cunigarde, tante maternelle du comte de Clermont, donne à la même abbaye la part qu'elle avait dans l'église Saint-Symphorien, probablement la seconde moitié. Cette charte double est donc l'acte de fondation de notre prieuré. Fisen et Daris sont de cet avis, et Lavalleye, suivi par H. Rousseau, préférant le témoignage suspect de Jean d'Outremeuse à la certitude donnée par le document dont nous venons de parler, place cette fondation en l'an 1000.

Les « *Gesta abbatum Trudonensium* » font mention aux années 1107 et 1114 du prieuré de Saint-Séverin, parce que c'est là que se retira et mourut en 1115 le moine Herman, qui, soutenu par l'empereur, voulait être nommé abbé de Saint-Trond malgré l'évêque Otbert (3).

Quelque temps après, en 1141, une nouvelle donation

(1) JEAN D'OUTREMEUSE, *Ly mireur des histors*, t. IV, p. 175.

(2) Documents, n° I.

(3) PERTZ, *M. G. H.*, t. X, pp. 267, 271 et 295.

vint enrichir le prieuré (1) : Albéron II, évêque de Liège, fait savoir que Guillaume de Ciney, sa femme Mathilde, ses deux fils Thierry et Guillaume, et ses deux filles Gertrude et Aldegonde, personnes libres, ont donné à l'église de Saint-Symphorien-au-Bois tout ce qu'ils avaient en propriété dans l'église de Mosen et dans celle d'Herpinei avec la dime de cette dernière. Lambert, comte de Montaigu et avoué de Saint-Symphorien, a reçu des mains des donateurs ces biens et les a transmis aux moines du prieuré qui doivent célébrer des anniversaires; l'évêque prend sous sa protection ce monastère. Ce sont là les seules donations que j'ai pu retrouver concernant le prieuré.

En 1219, le prieur de Saint-Séverin et J. de Nivelles portent une décision arbitrale dans une contestation entre l'abbaye du Val-Saint-Lambert et Liebert, dit l'Ardenais, chevalier, relativement à la dime de Nandrin; la sentence maintient l'abbé du Val-Saint-Lambert dans la possession de la dime (2). Le sceau du prieur attaché à cet acte est à peine lisible; il porte : SIGILLV XPIANVS(UM)NEGES(?) C'est probablement ce même prieur qui apparaît comme témoin dans deux chartes datées du 20 septembre 1252 (3). Deux années plus tard, le prieur de Saint-Séverin est choisi comme arbitre dans une contestation entre l'abbaye de Flône et la dame de Clermont et le 6 juillet 1255, il prononce sa sentence arbitrale. Nous y relevons ceci : « in

(1) Cf. Documents, n° II. Cette chartre, dont l'original n'a pu être retrouvé, mais dont les copies donnent comme date 1111 doit être de 1141. Mosen et Herpinei sont Mozet et Erpent au S. E. de Namur.

(2) Cf. Documents, n° III.

(3) *Analectes pour servir à l'hist. ecclési. de Belgique*, 1892, p. 544.

me G., priorem Sancti Severini in silva, Cluniacensis ordinis (1). »

En 1248, le prieur s'appelait Jacques; son nom nous est connu par une charte de Guillaume, abbé de Cluny, qui déclare que Jacques, seigneur de Clermont et Ide, son épouse, ont part aux mérites des bonnes œuvres de l'ordre (2). Dix ans plus tard, le même prieur donne en accense à Libert de Sohain la chapelle, maison et moulin d'Ohet (3).

Le prieur de Saint-Séverin s'appelait Gérard en 1271; nous le voyons en rapport avec l'abbaye du Val-Saint-Lambert : Gérard, prieur de Saint-Séverin-dans-le-Bosquet, de l'ordre de Cluny, fait un échange de rentes avec l'abbaye du Val-Saint-Lambert à la condition de payer à cette dernière une nouvelle rente de 10 setiers d'épeautre (4).

Les monastères de l'ordre de Cluny étaient souvent visités par ordre de l'abbé; ces visites canoniques nous sont connues par des procès-verbaux. Dom U. Berlière en a retrouvé quatre concernant les prieurés belges (5). En 1288, le prieuré de Saint-Séverin possédait trois moines et

(1) *Analectes pour servir à l'hist. ecclés. de Belgique*, 1892, pp. 350 et 354. L'original porte G et non S comme l'écrivit M. l'abbé Evrard.

(2) *Ibid.*, p. 374 : « ad justam karissimi fratris nostri Jacobi, prioris de Sancto Severino petitionem ».

(3) Cf. Documents, n° IV. Une lettre du pape Urbain avec un sceau, de l'an 1265 et concernant notre prieuré existait, en 1653, dans un coffre de l'hôtel de ville de Liège. Nous n'avons pu la retrouver. *Recès de la magistrature*, 1649-1655, p. 591, Archives de l'État à Liège.

(4) Cf. Documents, n° V.

(5) *Bull. de la Comm. royale d'histoire*, 4<sup>e</sup> série, t. XVII.



un prieur; l'établissement se trouvait dans une bonne situation tant au point de vue temporel que spirituel. En 1506, il y avait trois moines et un prieur, qui devait cent et dix livres; le service divin y était bien fait. En 1508, l'hospitalité et l'aumône étaient données autant que les ressources de la maison le permettaient; il s'y trouvait trois moines, plus un quatrième du prieuré de Saint-Victor de Huy; les biens du prieuré suffirent jusqu'à la moisson nouvelle pour payer les dettes et pour l'entretien de la maison. En 1511, il y avait trois moines; le prieur manquait (1).

En 1426, le prieur s'appelait Jean Emont, comme le prouve un acte de cette époque donné par le doyen de Saint-Pierre, à Liège (2). Probablement à ce prieur succéda Jean Trippault, docteur en décrets, qui, en 1507, résigna ses fonctions de prieur. Il fut remplacé par Jean de Presseux, abbé du Val-Saint-Lambert; la nomination de ce dernier fit l'objet d'une lettre du pape Jules II (3) et d'une charte de Jacques d'Amboise, abbé de Cluny et évêque de Clermont (4). Jusqu'à sa mort, en 1513, Jean de Presseux resta prieur de Saint-Séverin; mais après

(1) « Prioratus Sancti Severini in Condrom Leodiensis dioecesis, ubi debent esse, priore non computato, tres monachi et debet ibi celebrare cotidie una missa cum nota et eleemosyna debet ibi fieri omnibus petentibus, licet antiquitus non daretur nisi ter in hebdomada ». MARRIER et DU CHESNE : *Bibliotheca cluniacensis*, col. 1715 et STÉPHANY : *Mémoires pour servir à l'histoire monastique*, t. I, p. 19.

(2) Cf. Documents, n° VI.

(3) *Registre aux copies*, t. II, n° 602, p. 566, stock 1628-1701, *Archives du Val-Saint-Lambert*.

(4) Documents, n° VII.

que devint le prieuré? Je n'ai pu le déterminer exactement; chose certaine, en 1552 il appartenait à la mense épiscopale de Liège. Aux archives de l'État à Liège est conservé le registre des comptes du prieur de 1550 à 1555 (1); ce prieur était Philippe de la Marck, archidiacre de Brabant et chanoine de l'église Saint-Lambert (2). A celui-ci succéda Sire Martin Bruonixt, qui était encore prieur en 1548 (3). Quelques années plus tard, en 1567, nous trouvons comme prieur l'archidiacre d'Ardenne, de Bocholt, qui, reçu chanoine noble en 1559, mourut en 1568; il avait pris comme administrateur des biens du prieuré Jean de Durbuy qui quitta ses fonctions en juin 1572 (4).

Gérard de Groesbeck, évêque de Liège (1562-1580), appela à Liège les Pères de la Société de Jésus et leur donna le 25 mai 1574, avec la permission du pape (5), le prieuré de Saint-Séverin, tout en se réservant pour lui et ses successeurs la juridiction temporelle (6). Depuis 1577 jusqu'en 1775, année de la suppression des Jésuites par le pape Clément XIV, nous voyons les Révérends Pères assister aux plaids de la Cour de justice de Saint-

(1) *Cour de Saint-Séverin, Comptes, 1550-1555*; archives de l'État à Liège.

(2) *Saint-Séverin, œuvres et Plaids, 1552-1542*; archives de l'État à Liège. Ces « prieurs » étaient plutôt des administrateurs des biens du prieuré.

(3) *Saint-Séverin, œuvres, 1545-1562, n° 7564.*

(4) *Cour de Saint-Séverin, saisies, 1565-1572, n° 7560.* En 1555 nous trouvons comme desservant l'église paroissiale de Saint-Séverin George Bledoff. *Cathédrale Grande compterie, reg. n° 7.*

(5) Documents, n° VIII.

(6) CHAPEAUVILLE : *Gesta episc. Tongr. Traj. et Leod.*, t. III, p. 476, et *Archives des Jésuites*, pièce du 20 décembre 1780, aux archives de l'État à Liège.



Séverin (1). Ils nommèrent des curés pour desservir la paroisse; les archives nous ont conservé les noms de quatre de ces pasteurs : Jean Florbeck en 1605 et 1652; François Rappion, curé en 1739 et 1741; Gérardy, curé en 1749 et 1761 et Chappeau, curé en 1774 et 1777 (2).

Après la suppression des Jésuites, le prieuré retourna à la mense épiscopale, car nous voyons qu'aux plaids tenus à Saint-Séverin le 22 mars 1774, Robert le Febre se présente avec une commission d'officier-mayeur donnée par l'évêque de Liège, François-Charles (3). Lors de l'invasion de la principauté de Liège par les armées républicaines, les biens du prieuré furent vendus comme propriétés nationales, mais l'église resta debout (4).

Telle est l'histoire bien brève de ce prieuré fondé en l'an 1091 sous la règle de Saint-Benoît. Comme on a pu le voir, elle a été faite surtout à l'aide des archives de l'État à Liège, et il est regrettable de ne pas avoir plus de documents pour retracer l'historique de cette intéressante communauté.

(1) *Cour de Saint-Séverin*, nos 7575, 7584, 7596, 7579 et *Archives du Val-Saint-Lambert*, stock 95.

(2) *Jésuites de Liège, Prieuré de Saint-Séverin, Paies, 1689-1727; Société de Jésus, Registre des cens, trescens et rentes au village de Saint-Séverin-en-Condroz, 1745-1775; Jésuites de Liège, Liasses*; archives de l'État à Liège.

(3) « François-Charles..... désirant..... pourvoir à la place d'officier-mayeur de Saint-Séverin vacante par la suppression des Jésuites .... » *Cour de Saint-Séverin, Plaids, 1728-1788*, n° 7584.

(4) Il y a une dizaine d'années, les trois absides, le transept et la tour ont été restaurés et une sacristie construite, mais il reste encore bien des réparations à effectuer.